

Le premier février deux mil treize convocation du conseil municipal pour le lundi onze février deux mil treize à vingt heures.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la commission « Voirie »
- Compte rendu de la commission « Bâtiments »
- Extension de l'école publique du bourg : avenants
- Legs GUILLOU : acceptation de la succession
- Réforme des rythmes scolaires
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

SESSION ORDINAIRE

Le onze février deux mil treize à vingt heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.M. CUEFF, J.R. PENNORS, O. MONCUS, F. MOAL, A. CAZUC, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, F. SAILLOUR, M.Y. LE MESTRE

Excusés : J.J. HIRRIEN, M. AUTRET

Absent : D. LE GALL

M. Jean Paul CAER a été nommé secrétaire.

Compte rendu de la commission « Voirie »

Aménagement Kérafel, Kerbrug, rue de Saint Pol

Mme le Maire remercie M. Pascal BRETTE du cabinet A et T OUEST d'être présent à cette réunion pour présenter le projet « Aménagement Kérafel, Kerbrug, rue de Saint Pol », projet déjà soumis à la commission « Voirie » qui s'est réunie le lundi 21 février 2013.

M. BRETTE prend la parole et présente les plans des différentes sections.

Le projet répond à des objectifs globaux définis par la municipalité : embellissement, sécurisation des piétons et cyclistes par l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, réduction de la vitesse, marquage des intersections.

Aménagement de la RD 75 route de Saint Pol de Léon

Mme le Maire demande à M. BRETTE du cabinet A et T OUEST de présenter ce projet d'aménagement :

« Les travaux prévus concernent l'aménagement de la route de Saint Pol (RD75) depuis la cité de Kerespern jusqu'au giratoire du Super U, soit environ 450ml.

L'objectif est de permettre la modernisation de cette route et de renforcer l'attractivité de la commune depuis son entrée par la route de Saint Pol.

Sur l'ensemble de ce périmètre, différentes problématiques se posent :

- Améliorer l'image de l'entrée de bourg en valorisant l'aspect esthétique,
- Sécuriser les déplacements des différents usagers, piétons, cyclistes, véhicules.
 - ✓ Faciliter l'usage et la continuité de pistes ou de bandes cyclables notamment depuis la cité de Kerespern et en continuité de l'aménagement de la route de Kerlaudy,
 - ✓ Faciliter l'usage piétonnier avec la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Réduire la vitesse en entrée d'agglomération en amont de la cité de Kerespern,
- Adapter le réseau d'eaux pluviales à cet aménagement.

B - Principes d'aménagement

L'aménagement porte sur la section comprise entre la cité de Kerespern située avant les actuels panneaux d'entrée en agglomération et le giratoire matérialisant l'intersection avec la rue de Kerlaudy et de Balizan soit une longueur d'environ 450 ml.

En section courante, la largeur actuelle de la voirie varie de bord à bord entre 6.40 m et 6.70 m.

Le projet prévoit de calibrer la largeur de la chaussée à 6.00m entre deux bordures de type i1 lisse de type chanfrein large (bordure de 25cm) et de hauteur de vue 6 cm. La largeur permettra le croisement de poids lourds au pas.

Aussi, Il est prévu deux trottoirs en enrobés de type « aménagement mixtes unidirectionnels pour les vélos avec présence limitée de piétons » de part et d'autre de la voie et d'une largeur variable entre 2.30m et 3.65m.

Afin de mieux accompagner les usagers à entrer dans le bourg, une zone tampon de limitation de vitesse à 70Km/h sera créée avant l'entrée en agglomération sur une portion de route d'une longueur d'environ 250m avant le panneau d'agglomération (au niveau de la cité de Kerespern).

C - Cheminement Cycliste

Le projet prévoit l'aménagement spécifique pour le cheminement cycliste en liaison / continuité avec la piste créée sur la rue de Kerlaudy.

Les pistes seront unidirectionnelles avec autorisation pour les piétons (cas de présence limitée de piéton).

La surélévation par rapport au niveau de la chaussée sera de 6cm via une bordure de type i1 en béton lisse et chanfrein long (25cm).

Un marquage au sol sera réalisé sur la piste avec pictogramme vélo à intervalle régulier et un marquage spécifique (vert) sera mis en œuvre sur les traversées d'entrées charretières (5 accès entreprises sur le parcours).

D - Circulation piétonne

La largeur de la voie (trottoir mixte variable entre 2.30m et 3.65m) est conditionnée par la faible présence de piétons susceptibles d'emprunter l'aménagement.

E - Stationnement

Il n'est pas prévu de zone dédié au stationnement sur le parcours.

F - Arrêt bus

L'arrêt existant est situé au-delà du projet d'aménagement.

Le projet ne prévoit pas la modification du positionnement de l'arrêt.

G - Réseaux Eaux pluviales

Actuellement, les eaux pluviales de la rue sont collectées de deux manières ;

Analyse dans le sens Plouéan / St Pol.

- ✓ Côté droit : par des grilles d'engouffrement situées dans l'accotement stabilisé. Ces grilles dirigent les eaux vers des canalisations de diamètre Ø300 à 400 mm également situées dans les accotements. Ces canalisations correspondent en réalité à d'anciens fossés busés au coup par coup lors des constructions successives en bordure de la Route Départementale.
- ✓ Côté gauche : par un fossé dans l'accotement enherbé partiellement busés au droit des entrées charretières.

Un nouveau réseau sera créé côté gauche en busant le fossé avec une canalisation

Ø400 PVC, des grilles type 300x700 seront créés au droit des bordures et raccordées par un branchement Ø250 PVC.

L'accotement restant sera enherbé.

H – Eclairage public

Suite à l'enfouissement des réseaux déjà réalisé, de nouveaux mats d'éclairage vont être posé (syndicat d'électrification de Taulé). Les supports existants (mats électricité et téléphonie) sont amenés à disparaître dans un bref délai.

I- Aménagement paysager

Le projet prévoit l'aménagement d'une partie d'accotement bâché planté au droit de l'entreprise BATBOIS (déclivité entre accotement et clôture de l'entreprise).

Dans le reste des zones vertes, nous réaliserons un simple engazonnement..

I - Signalétique mise en place :

Signalisation verticale prévue:

- La limitation de vitesse en approche de l'agglomération sera indiquée par des panneaux type B14 « 70 » et d'annonce B14 « 70 » accompagné par un panneau M1 « 200m ».
- Un panneau D42 signalant le giratoire sera déplacé.
En approche : panneau AB5

Panneau stop AB4 (doublé sur un ilot directionnel)
- Une signalisation spécifique C113 et C114 est prévue pour la piste cyclable.
- les passages piétons seront également signalés (pré signalisation et signalisation de position)

Signalisation horizontale :

Il est prévu sur le parcours :

- Des résines pépite encadrant les passages piétons avec marquage des passages en résine blanche et bandes de rives des passages piétons en relief, et bandes pododactiles,
- Des résines vertes pour la continuité cycliste au droit des entrées charretières ainsi que des figurines cyclistes,
- Un marquage en résine pour trait d'axe.

J – Structure de chaussée et trottoirs :

La structure de chaussée sera conservée. Un enrobé de 6 cm de BBSG 0/10 sera mis en œuvre sur l'existant.

Les trottoirs seront en enrobés BBSG 0/6 120 kg/m².

K - Accessibilité :

Les trottoirs auront un dévers de 2%.

Les bordures de trottoirs auront une vue de 2 cm face aux passages piétons et 6cm sur la partie courantes.

Des dalles podotactiles seront aménagées au droit des passages piétons.

Les panneaux de signalisation respecteront la norme en vigueur (hauteur sous panneau de 2.20 mètres minimum).

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce projet,

Décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil général,

Autorise Mme le Maire à lancer une procédure de consultation pour la réalisation des travaux et à signer un marché avec l'entreprise qui présentera l'offre la mieux disante.

Puis M. BRETTE présente les deux autres aménagements prévus :

Route de Kérafel : chaussée réduite à 4, 50 m avec bordures franchissables afin de créer des trottoirs, création de deux places de stationnement (emplacement à définir), marquage de l'intersection avec la sortie de la résidence de Kérafel avec des bandes et un stop, trois passages piétons.

Kérifaouen-Kerbrug : aménagement du giratoire avec un anneau franchissable, chaussée de 5 m, bordures de 6 cm, trottoirs normalisés, chicane pour casser la vitesse, stationnement prévu (emplacement à définir).

Une réunion avec tous les riverains est prévue.

Programme Voirie 2013

M. CAER, adjoint, présente le compte rendu de la commission qui a travaillé sur la préparation du programme Voirie 2013.

M. Olivier PRIGENT, technicien, va faire les métrés pour évaluer les travaux. La commission « Voirie » se réunira prochainement.

Par ailleurs le conseil est unanime sur l'état défectueux de la chaussée de la RD 75 devant l'école de Kerellon. Un courrier sera adressé au Conseil général pour la deuxième fois.

Compte rendu de la commission « Bâtiment »

M. Daniel QUIVIGER, adjoint, donne la parole à M. Maël SAILLOUR qui présente le compte rendu de la commission « Bâtiment » qui s'est réunie le samedi 19 janvier 2013.

Cristal

- Problèmes d'accessibilités :
 - Entre le parking et l'esplanade d'entrée
 - Solution éventuelle : place de parking sur l'esplanade
 - Pente trop pentue pour l'accès à la salle à gauche de l'entrée
 - Barre d'appui à poser à proximité de l'escalier menant à l'entrée. A faire rapidement
- Carrelage glissant près de l'entrée
- Porte d'entrée un peu fatiguée. Les services techniques vont la réparer.
- Accès au local de stockage des tables et des chaises

- Porte non conforme
- Porte coupe-feu nécessaire
 - Solution éventuelle : porte sectionnelle bien adaptée au passage d'un diable avec une quinzaine de chaises dessus
 - Problème : ce type de porte peut-il être coupe-feu ?
- A voir :
 - Infiltration dans la grande salle côté rue
 - Les dalles de l'escalier à l'entrée ne sont pas stables
 - Nettoyage de l'esplanade au printemps
 - L'éclairage extérieur, certains lampadaires ne fonctionnent pas. Amélioration de l'éclairage public. Information des utilisateurs concernant l'éclairage extérieur.
- Cantine provisoire de l'école publique :
 - Chaises un peu obsolètes → Nouvelle cantine, nouvelles chaises !!

Une observation :

Les personnes qui louent la salle ne semblent pas savoir qu'on peut éclairer l'extérieur, pourquoi ne pas imaginer une petite brochure qui serait remise lors de la remise des clés pour préciser tout cela.

Ancienne bibliothèque

- Etage : l'association Ijin occupe les lieux, solution provisoire par rapport aux problèmes d'accessibilités
- Fenêtres d'en bas un peu fatiguées. Les services techniques pourraient peut être les repeindre.

Boulodrome

Nettoyage des pignons au printemps

Ecole publique

- Accès à nettoyer au printemps
- Impression générale des personnes présentes lors de la visite du chantier de l'extension de la cantine : Augmentation de la surface significative, l'extension s'intègre bien dans la pièce initiale, les baies vitrées donnant sur la cour apportent beaucoup de lumière à la pièce. Lorsqu'on est sur la cour, l'espace de restauration est très visible, ce qui est plutôt positif.
- La cour :
 - La pente du sol, les dimensions de la cour sont à revoir suite à l'extension. Entreprises à contacter sur ce point

Salle omnisport

- Grillage près de la cabane d'entrée du stade abimé
- Tag devant la porte d'entrée de la salle à effacer

- Chauffage dans la salle ? Question faisant suite à une demande de l'association « Hand-ball Haut-Léon » et du club de tennis de table
 - Comment ?
 - Pour qui ?
 - Qui finance ? Participation des autres communes

Un test a été réalisé avec des souffleries louées chez Loxam. Le test a été concluant mais cela a demandé beaucoup de manipulations des agents communaux (déplacements, installation...) et un coût assez important entre la location et le carburant. Une réflexion doit être menée.

- Grillage sur le chéneau
- Nettoyage au printemps

Foyer des jeunes

- Salle destinée à l'association Ijin idéalement
- Chauffage à mettre dans la grande salle

EEJ

- A l'entrée, sous la toiture, peinture décollée
- Chauffage un peu trop élevé, à voir avec le chauffagiste, d'après Sandrine, c'est indépendant de la volonté des animateurs.
- Isoler l'Espace du jardin de Robert Charles et autre
 - Solution : des claustras
- L'escalier près de chez JM Cloarec manque d'éclairage
- A vérifier : Infiltration au niveau des poutres situées près des baies du couloir menant à la bibliothèque

Eglise

- Gouttières à vérifier

M. QUIVIGER conclut en précisant qu'un certain nombre de choses pourront être faites par les services techniques.

Extension de l'école publique du bourg : avenants

Avenant n° 1 Marché CARADEC lot n° 7 Plomberie

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer le chauffe-eau et de déplacer le lave main dans le restaurant scolaire de l'école publique du bourg. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 960 €HT.

Ceci porterait le marché contracté avec l'entreprise CARADEC à 5 960, 52 €HT.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui portera le marché contracté avec l'entreprise CARADEC lot n° 1 Plomberie à 5 960, 52 €HT.

Avenant n° 2 Marché CARADEC lot n° 7 Plomberie

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les radiateurs dans le restaurant scolaire de l'école publique du bourg. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 481, 64 €HT.

Ceci porterait le marché contracté avec l'entreprise CARADEC à 6 442, 16 €HT.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant qui portera le marché contracté avec l'entreprise CARADEC lot n° 1 Plomberie à 6 442, 16 €HT.

Avenant n° 1 Marché Techniques et Bois lot n° 5 Menuiserie intérieure

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires : un placard et le percement d'une porte dans le restaurant scolaire de l'école publique du bourg. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 1 047, 40 €HT.

Ceci porterait le marché contracté avec l'entreprise Techniques et Bois à 3 831, 25 €HT.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui portera le marché contracté avec l'entreprise Techniques et Bois lot n° 1 à 3 831, 25 €HT.

Avenant n° 1 Marché CAILLAREC lot n° 12 Equipements Office

Mme le Maire explique que le modèle d'un sèche main a été changé dans le restaurant scolaire de l'école publique du bourg. Ceci entraine une moins-value de 1 132, 40 €HT. Ceci porterait le marché contracté avec l'entreprise CAILLAREC à 12 199, 17 €HT.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui portera le marché contracté avec l'entreprise CAILLAREC lot n° 12 à 12 199, 17 €HT.

Avenant n° 1 Marché La Laborieuse lot n° 11 Peintures

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer la texture dans la cantine avant de peindre. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 829, 17 €HT. Ceci porterait le marché contracté avec l'entreprise La Laborieuse à 3 571, 74 €HT.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui portera le marché contracté avec l'entreprise La Laborieuse lot n° 11 à 3 571, 74 €HT.

Mairie : renforcement des planchers bois

Mme le Maire explique que dans un souci d'amélioration de la confidentialité et des conditions de travail du service administratif il est envisagé d'installer une cloison avec une porte coulissante pour séparer l'accueil proprement dit des autres bureaux. La banque d'accueil sera repositionné et la porte du bureau du maire sera modifiée conformément aux règles d'accessibilité.

Le conseil municipal approuve ces choix.

Legs GUILLOU : acceptation de la succession

Mme le Maire donne lecture de la déclaration de succession établi par Me BIZIEN, notaire à SAINT POL DE LEON, après le décès de Melle Marie GUILLOU qui présente

un actif brut de 262 022, 06 euros

- Biens immobiliers évalués à 163 820 euros
- Meubles et objets mobiliers à 760 euros
- Fermage à 450 euros
- Liquidités à 96 992,06 euros

un passif brut de 2 928, 64 euros

Soit un actif net de 259 093, 42 euros

ainsi qu'une assurance vie d'un montant d'environ 85 000 euros.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte purement et simplement la succession de Mme Marie GUILLOU et accepte de bénéficier de l'assurance Vie souscrite par Mme GUILLOU auprès de SURAVENIR.

Réforme des rythmes scolaires

Mme le Maire a transmis à chaque conseiller un document émanant de la DSDEN du FINISTERE expliquant les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires avec un passage à la semaine de 4 jours 1/2. Chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance avant la séance. Le conseil municipal approuve les objectifs de la réforme : meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, allègement de la journée de classe, programmation des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires, accès à des activités sportives, culturelles et artistiques.

Les conseillers s'interrogent sur la faisabilité de ce projet de façon si rapide, sur les moyens humains et financiers que cette réforme nécessite. La possibilité de reporter la réforme à la rentrée 2014 est évoquée.

Mme le Maire a rencontré la directrice de l'école publique du bourg qui lui a fait part de l'opposition des enseignants. Au niveau de la Communauté de communes les élus sont partagés. TAULE reporte à 2014.

Dans ce contexte il est difficile de se positionner pour l'instant. Mme le Maire précise qu'elle doit rencontrer de nouveau les maires de la C.C.P.L.

La décision définitive sera prise au prochain conseil municipal.

Questions diverses

Taille des haies 2013

Mme le Maire informe le conseil que M. Pascal TANGUY renouvelle son offre pour la taille des haies 2013 pour un montant de 7 714, 20 €TTC, montant identique à 2012.

Le conseil municipal confie à M. Pascal TANGUY la taille des haies de la commune pour 2013 pour un montant de 7 714, 20 €TTC.

CNAS : adhésion 2013

Mme le Maire rend compte au conseil municipal de la très faible utilisation des prestations CNAS (Comité national d'action sociale) par les retraités pour lesquels la commune paie une cotisation. Par ailleurs la Cour des Comptes, à plusieurs reprises, a donné un avis défavorable à la prise en compte des retraités.

Au vu de ces éléments le conseil municipal décide de ne plus cotiser au CNAS, à partir de 2013, pour les agents retraités de la collectivité.

Propriété BELLANGE

Mme le Maire informe le conseil que Mme BELLANGE souhaite vendre à la commune sa propriété située derrière la mairie. La propriété est estimée à 57 000 euros par les Domaines. Mme le Maire propose aux conseillers d'aller visiter la maison afin de prendre une décision.

Dissolution du syndicat d'électrification de Taulé

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit, dans le cadre de son objectif 3 intitulé « service public de l'électricité : regroupement du pouvoir concédant et de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification » :

- La dissolution des syndicats primaires d'électrification
- La modification du périmètre du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) par l'intégration des communes au lieu et place des syndicats primaires.

Mme le Maire estime qu'à ce jour aucune décision ne peut être prise par manque d'éléments suffisants. Des réunions d'information sont prévues par le Syndicat d'électrification de TAULE et par le SDEF.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire le conseil municipal décide de surseoir à toute décision.

La séance est levée à 23H30.

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Le secrétaire

Jean Paul CAER

Les membres

Daniel QUIVIGER	Anne MARC		Eric TANGUY	Maël SAILLOUR
Jean Michel CUEFF	Jean René PENNORS	Olivier MONCUS	François MOAL	Allain CAZUC
	Véronique LE BOULC'H	Alain KERBRAT	Françoise SAILLOUR	
Marie Yvonne LE MESTRE				